

COMMUNIQUÉ DU SNUDI FO

!!!26 janvier!!!

Pour préserver notre liberté d'expression et de revendication...

Pour nos salaires, nos conditions de travail, la défense de notre statut... **il ne nous reste plus que la grève et la mobilisation !**

Macron et son gouvernement, sous couvert d'état d'urgence sanitaire, sont en train de déployer un arsenal répressif et autoritaire qui remet en cause les libertés fondamentales, notamment avec la loi "sécurité globale", dont nous vous avons tracé les grandes lignes dans un précédent communiqué : possibilité de déléguer à des agences de sécurité privée des missions de la police nationale, légalisation de l'utilisation des drones pour surveiller la population, pénalisation de la diffusion d'images de policiers exerçant des violences...

Venant compléter cette loi, les décrets du 2 décembre 2020, adoptés en catimini, représentent un véritable tournant dans l'instauration d'une surveillance généralisée visant à assimiler les seules appartenances syndicales, convictions philosophiques ou religieuses et opinions politiques à un danger potentiel contre la sûreté de l'Etat (au même titre que le terrorisme donc !).

Malgré les recours devant le Conseil d'Etat, rien en bouge !

Dans nos universités, la loi LPR crée un nouveau délit de manifestation qui peut entraîner des sanctions de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende. La loi Blanquer pour une école de la confiance a déjà, dans son article 1, considérablement porté atteinte au principe de liberté d'expression et de liberté pédagogique en leur opposant le principe de loyauté.

Il est donc plus qu'essentiel de faire reculer le gouvernement sur ces lois liberticides par la mobilisation en étant inlassablement et massivement présents aux rassemblements et manifestations organisées samedi après samedi, malgré les conditions sanitaires et les tentatives d'intimidation, il en va de notre capacité à nous défendre, à nous exprimer. Ne laissons pas passer ce qui constitue clairement les prémices d'un état totalitaire : **RDV samedi 9 janvier à 14h30 devant la Maison Carrée à Nîmes.**

Il est tout aussi essentiel de s'engager avec détermination dans la **Grève Education Nationale unitaire du 26 janvier... tant que nous pouvons encore le faire !!**

Oui la grève c'est utile : il y a un an, nous étions engagés dans une longue grève contre le projet de réforme des retraites. Si nous ne nous étions pas mobilisés, la réforme serait passée aujourd'hui et des milliers d'entre nous en subiraient déjà les conséquences financières. Certes le gouvernement n'a pas abandonné le projet mais si la réforme n'a toujours pas pu être mise en place, nous le devons, outre la pandémie, à notre mobilisation sans faille dans laquelle le SNUDI FO a été le principal moteur.

Le 26 janvier, tous ensemble, en grève avec le SNUDI FO, le SNUipp FSU, Sud'éducation, la CGT Educ'action, exigeons :

- L'arrêt des suppressions d'emplois et du recours aux contractuels recrutement immédiat de personnels titulaires notamment **sur les listes complémentaires comme premier des gestes barrières pour répondre à la situation, pourvoir au remplacement des maîtres absents, permettre la baisse des effectifs dans les classes.**
- L'augmentation générale des salaires avec dégel du point d'indice et rattrapage des pertes subies depuis 2010 et, dans l'immédiat, à l'image de ce qu'ont obtenu les personnels hospitaliers, 183€ pour tous, sous forme de points d'indice et sans compensation pour tous les personnels contractuels et titulaires,
- L'arrêt immédiat des mesures du "Grenelle de l'Education" qui détruisent l'école, nos missions, notre statut dans le prolongement de PPCR et en échange d'une revalorisation indigente (formations par constellations, RH de proximité, réforme du concours, suppression du corps d'IEN...)
- La satisfaction des revendications des directeurs en terme de décharges, de revalorisation et d'aide administrative; le retrait de la loi Rilhac qui tend à la création d'un statut de directeur supérieur hiérarchique dans le cadre de l'autonomie des établissements.
- Un vrai statut et un vrai salaire pour les AESH
- Non au projet de loi "4D" visant à transférer la médecine scolaire aux collectivités territoriales
- L'abandon de toutes les lois liberticides, non à la surveillance généralisée et au déni de la liberté d'expression et de revendication.
- Pour le Gard, l'arrêt du nouveau système de gestion des remplaçants

FO rencontrera les autres organisations syndicales de l'éducation nationale jeudi 7 janvier et vous fera part, dans les prochains jours, des décisions prises pour que cette grève soit porteuse d'espoir.

N'hésitez pas à vous réunir dans vos écoles ou dans votre secteur afin d'en discuter et de nous faire remonter votre propre cahier de revendications.

Et surtout, pensez, d'ores et déjà à prendre ou reprendre votre cotisation au SNUDI FO : le combat à mener est de plus en plus difficile, nous devons donc être de plus en plus nombreux ! (*bulletin ci-après ou directement sur le site snudi-fo30.fr*)

Un bon début d'année à vous tous !

Pascal Gasquet
secrétaire départemental

BULLETIN DE SYNDICALISATION 2021

COMMENT ÇA MARCHE ?

- La cotisation vaut pour l'année civile : de janvier à décembre 2021. Je peux remplir le formulaire papier ou directement sur le site internet.
- Pour les **nouveaux** adhérents : la cotisation est calculée au prorata du nombre de mois restants, avec un minimum de 30 €.
- La cotisation syndicale est **déductible à 66% des impôts** ! *Exemple pour un collègue adjoint échelon 7, la cotisation à 169 € ne lui revient qu'à 64,09 € !*

COMMENT PAYER MA COTISATION ?

- **Par chèque** : maximum 10 chèques à nous faire parvenir **en un seul envoi**. (*pour une adhésion en cours d'année, autant de chèques que de mois restants.*)
- **Par virement** : envoi du RIB du SNUDI FO du Gard sur demande, 3 virements maximum.
- **Par carte bancaire** : en un seul règlement via Paypal (pas de compte nécessaire) directement sur le site du SNUDI FO du Gard : snudi-fo30.fr

Le montant de la cotisation dépend de votre corps et de votre échelon. A cette cotisation de base pour un collègue adjoint, vient s'ajouter une majoration annuelle selon la fonction occupée (directeur, PEMF, spécialisé...).

COTISATION DE BASE (pour un adjoint)											
Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs										160 €	175 €
Prof. des Écoles	135 €			142 €	150 €	160 €	169 €	180 €	193 €	207 €	220 €
P.E. Hors Classe	169 €	190 €	203 €	215 €	230 €	250 €	260 €				

P.E. Calsse Ex ^{lle}	212 €	223 €	239 €	256 €						
-------------------------------	-------	-------	-------	-------	--	--	--	--	--	--

COTISATION DES RETRAITÉS				
Montant de la pension	Entre 800 € et 1200€	Entre 1 200 € et 1 600 €	Entre 1 600 € et 2 000 €	Plus de 2 000 €
Montant de la cotisation	50,00 €	70,00 €	100,00 €	120,00 €

MAJORATION ANNUELLE	
Enseignants spécialisés ASH, IMF, CPD...	5 €
Direction 1 à 3 classes	5 €
Direction 10 classes et +	14 €

TEMPS PARTIEL Au prorata du service effectué : 50 %, 75 %, 80 %
CONGÉ DE FORMATION 85 % de la cotisation

DISPONIBILITÉ CONGÉ PARENTAL AESH cotisation réduite : 30,00 €

Coupon ci-dessous à découper et nous renvoyer à **SNUDI FO 5 rue Bridaine 30 000 Nîmes si paiement par chèque :**

Nom :		Prénom :	
Adresse :			
E-mail :		☎tel. :	
<input type="checkbox"/> Instituteur <input type="checkbox"/> PE <input type="checkbox"/> PES <input type="checkbox"/> Hors Classe <input type="checkbox"/> Classe Exceptionnelle <input type="checkbox"/> Retraité			
Echelon :	<input type="checkbox"/> Direction cl. <input type="checkbox"/> Spécialisé <input type="checkbox"/> ZIL <input type="checkbox"/> BD		
Temps Partiel :	<input type="checkbox"/> 50 % <input type="checkbox"/> 75 % <input type="checkbox"/> 80 %		
Affectation :			



SNUDI FO du Gard
5, rue Bridaine
30000 Nîmes
04 66 67 79 99
snudi.fo.gard@gmail.com
snudi-fo30.fr
www.facebook.com/FOsebouger/